



Congés en accident du travail

Par **jacky**, le **18/05/2009** à **21:06**

Bonjour,

j'ai fait une rechûte d'AT en août 2007 qui a duré dix mois, je n'ai pas eu cet accident chez cet employeur, un accident que j'avais eu en 2002.

Mon employeur ne m'a pas réglé mes congés, car sur les bulletins de salaires il est mentionné que je suis en arrêt maladie.

Ai-je droit à percevoir mes congés ?